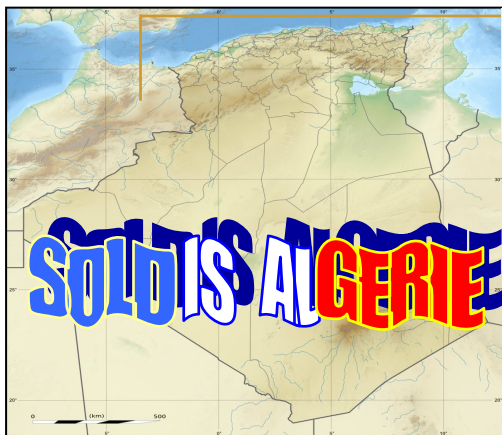




SOLDIS Info n° 10

Association nationale pour la mémoire
des militaires portés disparus en Algérie

*" Il ne faut pas les oublier.
Dire seulement leur nom, c'est les défendre, c'est les sauver.
Camarades de régiment, quand vous vous retrouverez, parlez des morts,
parlez-en librement, comme s'ils étaient encore vivants....
Ils ne mourront pas tant que nous les aimerons."*

Roland DORGELES

Merci à ceux
qui nous
soutiennent

SOLDIS INFO N° 10

SEPTEMBRE 2020

Le mot du président de SOLDIS

Tous ceux qui, au cours des derniers mois, ont vécu la douleur du décès d'un parent, d'un proche ou même simplement d'une connaissance, sans pouvoir, en raison des consignes sanitaires, saluer une dernière fois le défunt et entourer sa famille, peuvent mesurer la souffrance de ceux qui, au cours de la guerre d'Algérie, ont perdu l'un des leurs sans pouvoir lui rendre un dernier hommage, non seulement parce que son corps n'était pas présent, mais, plus douloureusement encore, parce qu'on ne savait même pas ce qu'il était devenu.

Dans un article du journal « La Croix » du 10 avril dernier, Mgr RAVEL, archevêque de Strasbourg et ancien évêque des Armées, comparait effectivement la situation créée par la pandémie avec celle des guerres ou des catastrophes où l'on connaît ce genre de situation.

« De telles situations obligent à vivre le deuil de manière collective, sans pouvoir lui donner un caractère personnel et privé.... Après le confinement, certaines paroisses seront sans doute obligées d'organiser une célébration du deuil collective. Cela a du sens, de célébrer, ensemble, ceux qui sont morts du même fléau. » disait-il en soulignant les difficultés psychologiques et spirituelles naissant de telles circonstances.

Cette douleur continue à hanter les familles, les proches et les amis des militaires portés disparus en Algérie, qui n'ont jamais reçu aucun hommage. C'est pour cela que SOLDIS s'est fixé pour objectif d'organiser un hommage national, solennel et moral pour tous ceux qui sont morts à la suite d'une disparition.

National par la mobilisation de tous ceux qui ne peuvent accepter cette situation et souhaitent apporter leur soutien aux familles et aux amis des disparus. **Nous comptons sur tous les Anciens d'Algérie!**

Solennel par la dimension du monument que nous voulons offrir aux militaires portés disparus, à la place du tombeau qu'ils n'ont pas eu.

Moral par la reconnaissance dont ce monument, qui portera leurs noms gravés dans le marbre de la mémoire, sera le témoin pour les générations futures.

Car, comme l'a rappelé le Président de la République le 11 novembre 2019 en inaugurant le monument des OPEX : « La France n'oublie aucun de ses enfants ! »

Soixante ans après la fin de la guerre d'Algérie, il sera enfin temps de le prouver...et nous sommes en droit de former le vœu que le souvenir des Disparus sera bien pris en compte dans l'état des lieux récemment demandé à un historien.

Le général (2S) Henry-Jean FOURNIER
Président de SOLDIS ALGERIE

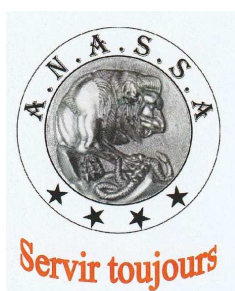


de nouveaux soutiens pour SOLDIS

La Fédération nationale de l'Artillerie (FNA) qui rassemble les amicales d'artilleurs de l'armée française. Nous rappellerons dans un prochain bulletin la mémoire des nombreux artilleurs portés disparus en Algérie.



L'Amicale du 6^{ème} régiment de Hussards, qui réunit les anciens de ce régiment (et du 2/121^{er} RI) dans le souvenir de leurs 68 morts en Algérie.



L'Association nationale des Anciens des Services de Sécurité des Armées (ANASSA) qui réunit notamment les acteurs de la protection et de la sécurité de la Défense (DPSD).



La Fédération des amputés de guerre de France qui rassemble les associations défendant les intérêts de tous ceux qui ont été amputés à la suite d'une blessure de guerre.

SOLDIS remercie les présidents et les membres de ces associations, qui ont répondu à son appel de soutien et espère que nombreuses seront encore les associations d'anciens combattants qui auront à cœur de participer à cette action de reconnaissance mémorielle en faveur des militaires français abandonnés à leur sort au cours de la guerre d'Algérie.

A la date du 1er juillet 2020, l'Association SOLDIS compte 320 membres individuels et 50 associations nationales, départementales ou locales.

Et la souscription pour le monument ?

A la date du 1er août 2020 (date du dernier pointage effectué avec les services du SOUVENIR Français, chargé de la

collecte), le total de la somme recueillie s'élève à **17 000 euros**. Cette somme représente la participation d'environ **250 donateurs**, individuels ou associatifs, que nous remercions très chaleureusement. Elle a permis de régler les frais de la maquette et du projet de sculpture commandés à l'artiste chargé du projet.

Mais 17 000 euros sur les 300 000 estimés nécessaires, c'est peu !

Et surtout 250 donateurs sur des centaines de milliers d'anciens combattants d'AFN encore en vie, c'est très peu pour témoigner de la solidarité combattante vis-à-vis de ceux qui ne sont pas revenus, ni vivants, ni morts...

**Anciens d'Algérie, il est encore temps de vous mobiliser
et d'effacer cette tâche sur notre drapeau !**

La notion de disparition

(SUITE de l'article paru dans SOLDIS INFOS n°9)

Nous avons vu, dans le Bulletin SOLDIS INFOS n° 9 (janvier 2020) que, dès le début de la guerre d'Algérie, la gestion des dossiers des disparus avait été confiée, au sein du ministère des Armées, au 7^{ème} bureau de la Direction des Personnels Civils (DPC 7), bureau chargé, depuis 1947, des services de l'état-civil des militaires de l'Armée de Terre, précédemment assuré par le ministère des anciens combattants.

Le Bureau DPC 7 est ainsi systématiquement rendu destinataire des informations relatives aux disparus, et centralise donc les dossiers des militaires portés disparus.

Cette responsabilité, dont l'évidence ne coule pas de source, car DPC 7 ne s'inscrit pas dans la chaîne hiérarchique opérationnelle, ne semble d'ailleurs pas connue de tous les services, et l'on verra ainsi, à plusieurs reprises, des demandes de renseignement qui ne sont pas adressées à ce service, pourtant seul à posséder une connaissance à peu près complète, au moins sur un plan administratif, des différents cas.

Tant et si bien que le commandement militaire, assailli de demandes d'informations tant par des familles isolées que par le ministère devant répondre aux interventions des élus saisis par des familles disposant de relations, se verra amené, en juin 1957, à fixer des normes de recueil des informations, afin de savoir avec précision combien de militaires français sont portés disparus et quels sont les renseignements détenus sur leur situation.

Mais le dispositif ne semble pas donner satisfaction, puisque, suite à la capture massive de deux pelotons (44 hommes) aux Abdelys et aux nombreuses demandes d'information qui en découlent de la part des familles, le Secrétariat d'Etat aux Forces Armées-Terre (SEFAT) demande « la création d'un Service, relevant directement du Ministre de la Défense, pour examiner dans son ensemble le problème des prisonniers et disparus. »

En réponse, le ministère décide de réunir...une commission pour étudier le problème, tout en précisant que le sort des disparus « présumés prisonniers » relève de la Croix-Rouge Internationale, avec laquelle les contacts, relevant de la voie diplomatique, doivent être pris par... le ministère des Affaires Etrangères.

Mais en fait, sans véritablement s'appuyer sur des preuves concrètes et en dépit des renseignements recueillis soit auprès de prisonniers libérés, soit auprès de combattants du F.L.N. capturés ou ralliés, le commandement doute de la capacité de survie des « disparus présumés prisonniers » comme l'indique cette appréciation du rédacteur d'une fiche faisant le point de la question en juin 1958 : **« l'impression générale au sein du Ministère est que les disparus ont pour la plupart été exécutés ».**

En outre, on constate un manque certain de transparence vis-à-vis de la Croix Rouge Internationale qui serait pourtant la plus qualifiée pour retrouver et identifier les disparus, car le même rédacteur écrit :

« il n'a pas été envisagé jusqu'ici de communiquer à la Croix Rouge les noms des disparus dont le F.L.N. n'a pas fait état, de crainte que le F.L.N. ne puisse se servir de ces noms pour procéder à un « chantage à l'exécution ».

Ainsi, on ne risque pas de trouver ce que l'on ne cherche pas...

Le cynisme va assez loin puisque, dans les réponses à apporter aux familles, il est donné pour directive : **« Il importe surtout que ces réponses soient signées par un proche collaborateur du Ministre et sous le timbre de son cabinet. Il semble, en effet, indispensable que les destinataires de ces lettres aient l'impression que les plus hautes instances gouvernementales portent une sollicitude toute particulière à ces militaires. »**

Un peu plus tard, en 1959, on décide de se retrancher derrière la confidentialité des informations en fixant pour principe : **« S'il s'avère hautement souhaitable d'apaiser, dans toute la mesure du possible, les inquiétudes exprimées par les familles, il apparaît non moins nécessaire de ne fournir de renseignements que si leur communication ne présente aucun inconvénient pour le Commandement. »**

Ce flou général est aggravé, fin 1959, par la décision du commandant en chef en Algérie de décentraliser la

gestion des dossiers de disparus au niveau des commandements territoriaux.

Mesure encore accentuée par les divers changements de structures qui interviennent tant dans le découpage territorial de l'Algérie, passant de 3 à 15 départements que dans l'organisation militaire, variant d'une seule Région militaire à plusieurs corps d'armée, eux-mêmes découpés de façon variable en zones opérationnelles, secteurs, quartiers et sous-quartiers, créant autant d'occasion de dispersion des renseignements, des archives et ...des responsabilités, par exemple en matière de recherche des disparus.

Enfin, si l'on ajoute à cet imbroglio administratif les fréquentes mutations des responsables militaires, les changements de secteur des unités et, en fin de service, le retour en métropole des camarades des disparus, on comprendra que la mémoire des faits et des hommes s'efface peu à peu.

D'autant que, pour ajouter à la confusion, les données recueillies sont souvent entachées de fautes d'orthographe, d'homonymie, d'erreurs de dates ou d'unités, de confusion de lieu qui nécessitent de nombreux recoupements, dont il ne faut pas oublier qu'ils étaient effectués à l'époque de manière manuelle...à la gomme et au crayon. Or ceci aurait exigé une intelligence de situation que ne pouvaient pas posséder les personnels de DPC 7, aussi consciencieux qu'ils aient pu l'être, car ne relevant pas de leurs attributions.

Le problème sera récurrent durant toute la guerre d'Algérie, au point que, en 1960, le chef du cabinet militaire du Ministre de la Défense, semblant ignorer qui est responsable du suivi des dossiers des disparus, diffuse une dépêche prescrivant, à l'échelon des trois Armées, la centralisation de tous renseignements concernant les prisonniers militaires !

Ce qui entraîne une réaction de DPC 7 qui écrit :

La D.P.C. croit devoir signaler à l'attention de M. le Délégué ministériel que la centralisation recherchée existe déjà. En effet, la D.P.C. est informée télégraphiquement des disparitions, comme elle l'est des décès, et elle ouvre, au nom de chaque disparu, un dossier auquel sont classés, par la suite, les renseignements et pièces complémentaires qui lui parviennent, tels que : procès-verbal de disparition, rapport sur les circonstances de la disparition, éventuelle-

ment correspondances avec la famille du disparu ou avec l'unité à laquelle il appartenait, avec le maire du domicile, etc...

La D.P.C. qui possède la liste des disparus, reçoit périodiquement les modificatifs à cette liste accompagnés de fiches individuelles concernant les mises à jour de la liste de base : nouvelles disparitions, récupérations de disparus, identification de corps de disparus, etc...

L'Etat-Major des Armées (E.M.A.) en profite pour avouer son incompétence sur le sujet :

« L'occasion est saisie de signaler que l'Etat-major de l'Armée ne possède, sur le sort des disparus ou prisonniers, aucune documentation que ne détienne déjà la Direction des Personnels Civils, destinataire comme lui des pièces périodiques diffusées par les Corps d'Armée d'Algérie.

Cette direction est, par contre, destinataire des rapports établis par les chefs de corps, pièces qui ne sont pas adressées à l'Etat-major des Armées. »

La situation va perdurer jusqu'à la signature des Accords d'Evian, en mars 1962, au terme de négociations durant lesquelles le gouvernement français est bien dépourvu pour évoquer le problème des disparus.

Dans l'urgence, les négociateurs réclament des listes de nom, ce qui entraîne, dans la chaîne hiérarchique, une cascade de consignes destinées à reconstituer, tant bien que mal, les dossiers des disparus, alors que le 7^{ème} Bureau de la D.P.C. détient toutes les données, mais n'est pas consulté...

On ne s'étonnera donc pas, dans ces conditions, du manque de réaction du gouvernement français devant le très faible nombre de militaires français prisonniers libérés au lendemain des accords.

Répondant à une question écrite de M. Bernard LAFAY, sénateur de la Seine, lequel évaluait à 348 le nombre de prisonniers français aux mains du F.L.N., M. MESSMER

alors ministre des Armées déclarait alors :

« Sont portés disparus les militaires qui, à la suite d'un engagement ou d'une opération, ne rejoignent pas leur unité et dont le corps n'est pas retrouvé. »

Au 1^{er} août 1961, le nombre de militaires français de souche européenne portés disparus en Algérie depuis 1954 était de 348, chiffre obtenu par addition des états hebdomadaires. Ce nombre a diminué en fonction de renseignements qui ont permis de préciser le sort de certains de ces militaires et de ne plus les considérer comme disparus. (NDLR—En fait, on a décidé qu'ils n'avaient pu survivre et on les a donc rayés de la liste!)

Au 1^{er} janvier 1962, 197 militaires sont encore portés disparus, dont une partie seulement se trouve vraisemblablement aux mains de l'adversaire.

Il n'y a, en effet, aucune certitude que tous les militaires portés disparus et présumés prisonniers soient effectivement entre les mains du F.L.N.

Le gouvernement, qui comprend et partage l'angoisse des familles, ne peut à cet égard donner des assurances de nature à faire naître des espoirs qui pourraient malheureusement s'avérer sans fondement. »

Il s'ensuivit une véritable cacophonie dans les chiffres de militaires portés disparus, cacophonie qui a perduré jusqu'à nos jours et à laquelle SOLDIS entend bien mettre un terme en dressant enfin la liste aussi exacte que possible de ces malheureux soldats français oubliés par leur pays.

LES LIBERATIONS

DANS LE CADRE DES ACCORDS D'EVIAN

Le 16 avril 1962, le FLN annonça la libération de six légionnaires prisonniers, directement rapatriés dans leur pays d'origine:

Herald WALDHUBLE, de Berlin
Dicter NEUPERT, de Pirmasenz
Klaus HUPPKE, de Königsberg
Werner FREWS, d'Eberswalde
Helmut ZUBER, d'Oberhausen-Osterfeld
Antonio COMPOSEO, de Brindisi (Italie)

Puis, le 24 avril 1962, furent libérés, en Tunisie:

PROTSCH Raymond du 29^e RD (429 j. de captivité)
DORIZON Moïse, du 29^e RD (429 jours)
SAILLET Jean-Claude, du 21^e RSA (353 jours)

Le 27 avril 1962, deux libérations, totalement inattendues, survinrent à Tizi-Ouzou (Algérie):

DIDIER Michel, du 39^e RI (431 jours)
FORTIN René, du 39^e RI (431 jours)

Et enfin, le 16 mai 1962, au Maroc, après les énergiques interventions du sénateur LAFAY:

PALISSE Gérard, du 31^e BG (503 jours)
DUPLESSIS Georges, du 5^e RI (869 jours)
ROBERT André, du 5^e RI (869 jours)
LANFROY Maurice, du 30^e RD qui totalisait la durée record de captivité de 1039 jours.

Pourquoi SOLDIS ALGERIE ne communique pas de chiffres ?

Depuis le début de ses recherches, SOLDIS s'est refusée à communiquer des chiffres jusqu'à ce que toutes les vérifications possibles aient été faites. Car les données recueillies sont parfois imprécises et mouvantes. Or, une fois qu'un chiffre est lancé dans la nature, il devient très difficile d'en contrôler l'usage chacun étant libre de l'interpréter à sa manière. Les seuls chiffres donnés par SOLDIS ont concerné le nombre de cas étudiés, afin de permettre quelques statistiques intermédiaires. En outre, il convient que le résultat des recherches menées par SOLDIS soit tout d'abord réservé aux autorités, après validation par les services compétents.

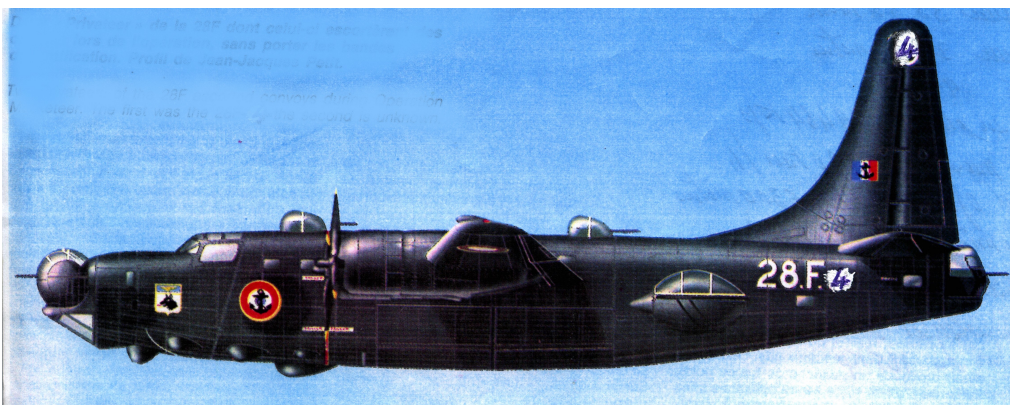
Deux marins disparus...à terre

Bien que le théâtre de la guerre d'Algérie ait été essentiellement terrestre, la Marine nationale y a cependant connu également sa part de pertes et de disparitions. Ce fut notamment le cas de l'Enseigne de vaisseau SURET et du Second maître JOSSE, à la suite de l'accident aérien qui détruisit leur appareil, le 21 mai 1957, dans la région de BISKRA. Grâce aux différents comptes rendus sur cette disparition et au récit qu'en a fait Patrick-Charles RENAUD dans son livre « AVIATEURS EN GUERRE en AFN », l'Association SOLDIS est en mesure de préciser les circonstances de ce tragique accident, que l'Amiral Léon TURC, témoin de l'événement en tant que commandant de la 28^{ème} Flotille (28 F) évoque dans une lettre qu'il a adressée en 2016 à Mme Michèle TABAROT, députée-maire du Cannet des Maures, qui s'est opposée à la célébration officielle du 19 mars 1962, en déposant une proposition de loi en ce sens.

Voici les faits :

Détaché de la 28^{ème} Flotille stationnée sur la base aéronavale de Karouba, à BIZERTE (Tunisie), pour participer, depuis la base aérienne de TELERGMA, à des missions de surveillance des zones interdites dans les Aurès, le Privateer 28 F4 (PB4Y-2) et son équipage, commandé par l'enseigne de vaisseau SURET, décolle vers 16 heures, le 21 mai 1957, pour effectuer une reconnaissance armée en vue de rechercher et d'éliminer les bandes rebelles ou les caravanes de trafic d'armes en provenance de Tunisie.

Gros quadrimoteur, le Privateer est un avion américain puissant, fortement armé (six tourelles équipées de mitrailleuses lourdes de 12,7mm jumelées), capable de surveiller une zone, maritime ou terrestre, pendant de longues heures et d'y intervenir contre des objectifs au sol ou en mer. C'est l'équipage SURET qui a identifié et contribué à arraisonner la cargaison d'armes du cargo Athos, au large d'Oran, en octobre 1956.



Après deux heures de vol infructueux, l'enseigne de vaisseau engage son appareil dans une vallée en réduisant son altitude pour mieux observer le sol. Suivant une piste qui remonte vers une crête éloignée, il décèle et mitraille un groupe au sol préparant manifestement une embuscade. Voulant faire un second passage, l'avion, lourd et peu puissant, franchit péniblement un sommet, sans réaliser que le vrai sommet se trouve derrière. Il se retrouve soudain face à une barrière montagneuse qui semble infranchissable. Pour éviter la crête, le pilote amorce un virage sur sa gauche au cours duquel l'extrémité de l'aile heurte un rocher. L'avion s'abat aussitôt et prend feu en touchant le sol.

Huit hommes restent prisonniers de l'appareil, tandis que les munitions explosent. Quatre autres membres de l'équipage parviennent à s'extraire de la carcasse en feu : l'enseigne SURET et les seconds maîtres JOSSE, GROLLEAU et MONTELEON. Ces deux derniers étant blessés, leurs camarades valides les aident à se déplacer vers une petite grotte située un peu plus loin. Puis SURET retourne à l'appareil et en ramène le maître BORNET, qui a une plaie ouverte à la jambe.

Plus tard, alors qu'ils explorent à nouveau la carcasse, SURET et JOSSE sont surpris, sous les yeux de leurs camarades cachés dans leur abri, par une horde rebelle qui exécutent froidement deux blessés extraits du brasier et se lancent, en tirant, à la poursuite des deux marins valides, qui tentent de leur échapper.

Pendant ce temps, la disparition de l'avion a donné l'alerte et des recherches sont entreprises. Dans la nuit, l'épave, qui brûle encore, est repérée, sur le Djebel Ahmar Khaddou, mais demeure inaccessible. Survolés par des T6 ayant décollé à l'aube de BISKRA, les survivants sortent prudemment de leur cache pour se signaler. L'un des appareils, en rase-motte, leur jette sa trousse de survie.

Un long moment plus tard, un hélicoptère Bell se pose sur les lieux du drame et embarque GROLLEAU et BORNET, tandis que MONTELEON, blessé à la jambe, reste seul, avec une carabine U.S. et un gilet pare-balles. Les heures lui paraissent longues jusqu'à l'arrivée d'un commando hélicoptéré du 9^o R.C.P. qui vient récupérer le survivant, le matériel sensible et les morts.

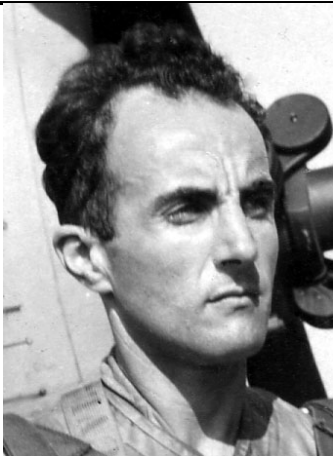
Certains corps sont retrouvés, rangés sur le dos à proximité de l'épave, presque totalement dénudés. L'un d'eux avec ses épaulettes disposées en croix sur sa poitrine. Ils ont été achevés avec leur propre poignard. Leurs corps, roulés dans leur parachute, sont ramenés à Biskra, où l'aumônier les bénit avant leur rapatriement sur la base de BIZERTE.

Le lieutenant de vaisseau TURC, commandant de la 28^e Flotille, hélicoptère sur place avec les secours, veut partir à la recherche des disparus. Mais il en est dissuadé par les responsables de l'opération de secours, qui font valoir les difficultés du terrain, l'avance prise par les rebelles et le faible effectif de troupe disponible pour se lancer dans une telle poursuite.

On apprendra par la suite que l'enseigne de vaisseau SURET et le second maître JOSSE ont été capturés par la bande d'un certain OUS-SIFI Ahmed. Les recherches se poursuivront, sans succès, pendant une année. On découvrira notamment une photo de madame JOSSE, dans une grotte, plus de six mois après l'accident.

Un an après, l'interrogatoire d'un déserteur du F.L.N., auquel assistera le lieutenant de vaisseau TURC, laissera penser que les deux prisonniers sont encore vivants et détenus par un dénommé AMIMINE. Aussitôt, le lieutenant de vaisseau TURC, en compagnie du commandant de la Flotille d'Hélicoptères Marine de Biskra, effectue un vol dans la région où se trouverait le PC d'Amimine. Il renouvelle son vol avec un Privateer, à très basse altitude, pour signifier aux rebelles qu'ils sont repérés. Mais sans résultat.

D'autres renseignements obtenus auprès de ralliés ou de prisonniers seront souvent contradictoires et incomplets sur le sort des prisonniers. Plus personne n'entendra jamais parler d'eux. Ils font désormais partie des militaires portés disparus en Algérie.



Enseigne de vaisseau de 1^{ère} classe

Claude SURET

(pilote)

né le 6 juin 1928 à Tonnay (16)

engagé en 1945 à l'Ecole Navale

porté disparu le 21 mai 1957 au Djebel Affrou

Cité à l'ordre de l'armée de mer:

« Officier d'élite, manifestant de remarquables qualités professionnelles et morales. Totalisant 1377 heures de vol. A trouvé la mort, le 21 mai 1957, en service aérien commandé au cours d'une mission de reconnaissance armée des zones interdites du massif des AURES (Algérie). »

Second maître de 2^{ème} classe

René JOSSE

(radariste)

né le 23 janvier 1932 à St Brieuc (22)

engagé le 26.12.1950

porté disparu le 21 mai 1957 au Djebel Affrou

MORT POUR LA FRANCE

Cité à l'ordre de l'armée de mer:

« Sous-officier dynamique et plein d'allant, toujours volontaire pour les missions dangereuses. Est mort le 21 mai 1957 en service aérien commandé au lieu-dit l'AKMAR KHADOU



SOLDIS associe à cet hommage les autres membres de l'équipage qui ont trouvé la mort dans cet accident:

**l'Enseigne de vaisseau de 2^{ème} classe de réserve Jacques KERVELA,
le SM1 mécanicien de bord Jean CARIOU,
le Mot1 mécanicien d'aéronautique René DELÉPINE,
le SM2 navigateur aérien François GOURMELON,
le SM1 radio volant Jacques GRANET,
le SM2 mécanicien volant Michel MATON
le SM2 radio volant Gérard ROUX,**

**L'Association SOLDIS remercie
l'Amiral Léon TURC, qui a bien
voulu lui confier son témoignage
sur ces événements, qui demeurent
une plaie toujours vive dans
sa mémoire.**

Au cours de la guerre d'Algérie et des opérations au Maroc et en Tunisie, les équipages de l'AERONAVALE ont également enregistré la perte de 6 autres marins, portés disparus en mer, à la suite d'accidents aériens au cours de missions opérationnelles . (source: Mémorial de l'Aéronautique navale, publié par l'Association pour la recherche de documentation sur l'histoire de l'Aéronautique navale—ARDHAN)

Paru dans la presse combattante...

Merci à tous ceux qui relaient notre message et permettent de faire connaître nos actions et notre projet

et....

merci à tous ceux qui vont le faire !



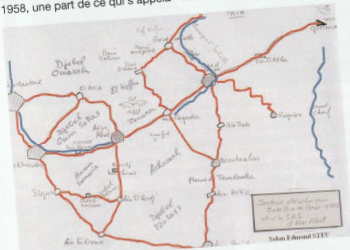
Le piton

Nos disparus

Zone Nord-Constantinois

Sommaire :
- 9 mai 1957 : Tragique accrochage dans l'oued Cherf
- 10 mai 1957 : Deux disparus du Bataillon

Situation : Nord-Constantinois. Environ 100 Km Est de Constantine. La région de l'oued Cherf délimite une zone (classée interdite) fortement boisée et accidentée. Proche de la Tunisie, donc favorable à la pénétration des forces rebelles. Il s'y déroula, à partir de 1958, une part de ce qui s'appela « La bataille des frontières »



Le Bataillon de Corée en Algérie

mière embuscade est alors tendue par les rebelles contre sa section qui parvient à se dégager.

Une deuxième embuscade engageant une quarantaine de rebelles se déclenche contre la section de Seguala au niveau de la mecha Ben-Mehenni. Deux groupes de bérets noirs parviennent à se dégager. Un groupe de six hommes, comprenant l'aspirant Segualà, se trouve bloqué dans l'un des gourbis de la mecha.

A l'arrivée, en pleine nuit, à Renier, de la section Jambel, la 2ème Cie du 18ème Régiment de Chasseurs Parachutistes, présente sur place, décide d'intervenir. Vers 23 h 30, les paras constatent les cinq gourbis de la mecha brûlent ou ont brûlé et découvrent des cadavres mutilés et sans armes du Caporal Pierre Couvreur et des 2ème classes Fabien Biscay et Claude Louveau. Tous les trois blessés ont été achevés par les rebelles.

Les recherches engagées pendant la nuit par les paras, permettent de retrouver plusieurs soldats rescapés de la section ainsi que l'Aspirant Segualà. Celui-ci, blessé à une omoplate, s'était dissimulé dans l'oued Cherf pour échapper aux rebelles.

10 mai 1957 : Les recherches sont reprises par les bérets noirs à partir du poste de Renier par le Capitaine Guillaumin. Elles permettront d'établir le triste bilan de l'opération :
- 3 morts : P. Couvreur, F. Biscay et C. Louveau
- 2 disparus : G. Calouey et G. Savigny
- Plusieurs blessés et des armes dérobées.

Cet accrochage dans l'oued Cherf est l'opération qui a entraîné la plus importante mort d'hommes, au cours d'une seule action, au sein du Bataillon, pendant son séjour en Algérie.

Cette « affaire » a donné lieu, au sein du Bataillon, à de nombreuses polémiques que nous ne reproduisons pas ici, nous nous contenterons de rapporter les événements tels qu'ils apparaissent dans leurs troupes officielles.

Louis-René Theuport

Texte extrait de la thèse historique d'Alain Pissard :
« Le Bataillon de Corée en Algérie » Tome I.

-1- Accrochage dans l'oued Cherf

9 mai 1957 : Deux sections de la 5ème Compagnie reçoivent une mission de nomadisation dans l'oued Cherf. Elles interviennent sous les ordres du Sous-lieutenant Claude Jambel. Celui-ci dirige la 1ère section, la 2ème section étant menée par l'Aspirant Séguialà.

Etant donné le temps exécuté, le Lt Jambel décide de se replier sur le PC de Renier. A 17 h 15, sur le chemin du retour, une première

-2- Les disparus du Bataillon

Les recherches et les interrogatoires ne fournissent que des réponses vagues, pendant plus d'un an, sur le sort de nos deux camarades.

Le 20 juin 1958 un rebelle rallié conduira nos troupes à l'emplacement où reposait la dépouille du soldat Calouey. Lire le C.R. officiel ci-dessous (Archive Edmond Steu)

Corée - Découverte du squelette du soldat Calouey

Date : 23 juin 1958

Témoin : Sous-Lieutenant Helmeling. 2ème Bureau du 152ème R.I.M. (Sédra)

Lieu : à proximité de la mecha Chabet-Said (Commune de Maïda)

Compte-rendu : à la gendarmerie de Sédra.

Certificat médico-légal : établi par le Docteur Negri, médecin de la Santé à Sédra.

Corps : déposé à la morgue de Sédra.

Décès enregistré : Commune de Maïda, sous le no. 27, à la date du 28 juin 1958.

Coupables : Bellal, Tahar dit Fertass, Khadraoui, Ahmed ben Tahar.

Indicateurs : Benchoula, Ibrahim, Messadia, Mohamed.

Circonstances de la découverte : Témoignage du S/Lt Helmeling.

« Guidés par Benchoula et Messadia, nous avons été à l'emplacement où reposait la dépouille du Soldat Calouey. Sans hésiter, ils nous ont montré le point précis où

Nos disparus

Le 18 mai 1957, nous avons découvert les débris d'un crâne fracturé et, avec le squelette complet, une ceinture en cuir, complètement rongée par un séjour prolongé dans la terre et une paire de « baskets » bleues. Messadia et Benchoula ont reconnu la photo du Soldat Calouey comme étant la victime. »

Circonstances de la mort : Témoignage de Messadia.

« Le 18 mai 1957, un groupe de 60 rebelles, opérant dans la région d'Ain Béida, nous a amené deux soldats français, faits prisonniers au cours d'une embuscade. Dépouillés de leurs effets militaires et vêtus d'effets civils, ils portaient des « baskets » bleues. Le plus grand des deux prisonniers est parti le soir même dans la région de Oued el Aar, je présume, pour être dirigé sur la Tunisie.

Le 20 mai, vers 18h, le Commandant de Compagnie Tahar, dit Fertass, Khadraoui (Sgt/Chef), Zeroual (Tère Cl.) et moi-même (jeune la mecha Chabet el Said. Khadraoui lui a alors asséné un violent coup de pelle sur la tête. La victime est tombée, et nous l'avons achevée, à tour de rôle, en nous acharnant sur la tête du moribond. Tahar a rassemblé la population de la mecha et a harangué les habitants en ces termes : « La France a perdu la guerre, voilà le sort qui nous est réservé lorsque nous tombons aux mains de ces assassins de Français. Aucune défaillance ne nous est permise. Dieu nous aidera dans notre victoire finale ».

Aucune arrestation : Messadia est titulaire d'une attestation de la reddition définitive (no. 393/CLE/5/5 du 25 mai 1958). Benchoula est utilisé par le 2ème Bureau. Les autres ont été abattus.

Calouey Georges faisait partie du Bataillon de Corée et était porté disparu depuis le 9 mai 1957.

Ainsi nous sommes maintenant fixés sur le sort de Georges Calouey. De Guy Savigny nous ne saurons jamais plus que la déclaration du rebelle qui a dit : « et parti le soir même... je présume, pour être dirigé vers la Tunisie. Il sera déclaré Mort Pour La France le 25/02/1964.

Remerciements à l'association SOLDIS-ALGERIE pour les recherches effectuées et pour le devoir de mémoire envers tous ces soldats

Pour ne pas laisser ces soldats français mourir une seconde fois en sombrant à jamais dans l'oubli....



Georges Calouey

SAVIGNY Guy, Jean, Paul

Soldat de 2ème classe

Mie 56 730 00173

Appelé (Cgt 56/2B) le 01.11.1956

Affecté au 9ème Bataillon de Zouaves le 14.11.1956

Affecté au Bataillon de Corée 12.03.1957

porté disparu le 09.05.1957

affecté à la CAR n° 8 le 10.05.1957

né le 10.09.1936 à Aix les Bains (73)

de Jean SAVIGNY et de Marie GROBERT

Pâtissier

Taille 1.83 m

Circonstances de la disparition

Unité d'appartenance : Bataillon d'Infanterie de Corée (5° compagnie)

Lieu de stationnement :

Date de la disparition : 09 mai 1957

Lieu de la disparition : Oued Cherf - région de Renies (dep. Constantine)

Au moment de sa disparition, l'intéressé était en opérations

Disparu avec CALLOUEY (corps retrouvé après assassinat commis le 20.05.57)

Extraits du rapport du Lt-colonel JAMMES, Cdt le Bataillon de Corée (n° 892/CDT du 04.07.57) :

« Le 9 mai 1957, au cours d'une opération de nomadisation, un détachement de la 5ème compagnie du Bataillon de Corée a été for-

tement accroché, en fin de journée, par une bande rebelle.

Au cours de l'engagement, qui dura une partie de la nuit, trois hommes furent tués et deux autres portés disparus (SAVIGNY et CALLOUEY)

Le lendemain, 10 mai, les soldats SAVIGNY et CALLOUEY étaient à leur commandement d'unité qu'ils étaient prisonniers des rebelles et en bonne santé. »

Autres renseignements :
Le 12.06.1957, un prisonnier rebelle identifie le soldat SAVIGNY sur un album de photographies. Il aurait été acheminé vers la Tunisie par BELAL, TAHAR FARTAS, Cdt la 11° Cie du 3ème Bataillon (Nahia de SEDRATA).

Un jugement déclaratif de décès a été rendu le 12.11.1963, par la T.G.I. de Chambéry

La mention « MORT POUR LA FRANCE » a été attribuée le 25.02.1964 par décision n° 769/MA/DPC/7

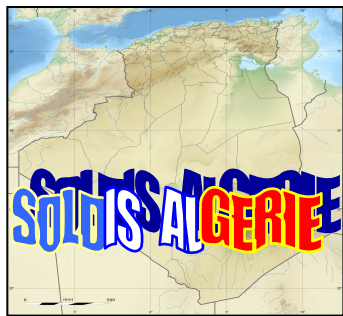
Croix de la Valeur militaire avec palme et citation à l'ordre de l'armée à titre posthume (décision n° 13 publiée au BODMR n° 18 du 26.11.1964)

« Jeune soldat dévoué et courageux. Le 9 mai 1957, au cours d'une opération dans la région de OUED ZENATI (Constantinois) sa section a été violemment prise à partie par les rebelles. Engagé et malgré une résistance héroïque, n'a pu rejoindre sa section. Est mort pour la France. »

Informations fournies par dossier CAPM 13 835



Guy Savigny



LES ACTIVITES DE SOLDIS

Au cours du 1er semestre 2020, SOLDIS a participé aux activités suivantes:

- 14 janvier—Obsèques du vice-président Jean-Claude LACOMBE
- 13 février—présentation de la maquette du Monument aux Disparus
au Grand Palais, à Paris
- 07 avril— audioconférence avec la DPMA
- 5 juillet—dépôt de gerbe au monument du Quai Branly

En revanche, les activités suivantes ont dû être annulées en raison du confinement:

- présentation de SOLDIS au Comité national d'entente à Paris le 23 mars
- réunion de travail au Sénat le 26 mars
- journée d'étude au Service interministériel des Archives de France à Pierrefitte sur Seine le 27 mars
- Conférence au C.D.H.A. à Aix-en-Provence le 3 avril et au congrès UNC 13 à Marignane le 4 avril
- recherches au SHD les 20-21 et 22 avril
- réunion de travail au Service de l'état-civil de Nantes le 12 mai
- présentation de SOLDIS au congrès de l'ACUF à St Julien de Crempse (24) le 17 juin
- présentation de SOLDIS au congrès de la FNAM à Nancy le 24 juin

Mais tout ceci n'est que partie remise....



Attribution de la mention « MORT POUR LA FRANCE »

Dans le cadre des travaux de mise à jour du monument de la guerre d'Algérie du Quai Branly à Paris, SOLDIS, qui a constaté certaines absences, a eu la satisfaction de voir ses demandes d'attribution de la mention « MORT POUR LA FRANCE » satisfaites par les services de l'ONAC. Ont ainsi bénéficié de cette mise à jour :

ACHOURI Mohamed ben Boudina, nomade au 2^o G.C.N.A., disparu en opérations le 14.05.1957

BEN AHMED Abdelkader, soldat au 4^{ème} R.D., disparu en opération le 04.04.1959

BOUDJELTIHA Kaddour, brigadier de la 69^{ème} C.R.D., enlevé le 20.03.1961

CHOHRA Arrès, soldat au 12^{ème} B.A., disparu en opération le 24.06.1958

DJEMIL Djilali, soldat du 131^{ème} R.I., disparu en opération, le 31.07.1958

EL HADI SNP ben Mostefa, sergent au 3/7^o R.T.A., disparu au combat, le 30.05.1956

GUERRES Moussa, caporal-chef du 7^{ème} R.T.A., enlevé le 29.03.1958

HADJIMI Saad, soldat au 5^{ème} R.I., disparu en opération le 30.12.1959

KHELIFA Aïssa, soldat au 4^{ème} G.C.N.A., enlevé le 13.01.1962

LAIDI Afiz, soldat au 65^{ème} R.A., disparu en opération, le 16.01.1958

METMATI Mohamed, sergent au 29^{ème} R.T.A., enlevé le 21.07.1962

MEZGALDI Abdelkader, tirailleur au 22^{ème} B.T.A., disparu à l'issue d'une embuscade, le 26.02.1958

MOHAMEDATNI Salah, tirailleur de 1^{ère} classe au 3/7^o R.T.A., disparu au combat le 30.05.1956

NOIREL Maurice, lieutenant au Service social de Rovigo, enlevé le 27.08.1959

OUALI Ali, tirailleur au 22^{ème} B.T.A., disparu à l'issue d'une embuscade, le 26.02.1958

REBBAS Mohand, tirailleur au 22^{ème} B.T.A., disparu à l'issue d'une embuscade, le 26.02.1958

TAABANI Ergem, soldat au 8^{ème} R.S.A., capturé au cours d'un coup de main, le 04.02.1958

WERNER Georges, soldat au 47^{ème} R.A., enlevé le 29.07.1959

Tous ces militaires avaient fait, dans les années qui ont suivi la fin de la guerre, l'objet d'un jugement déclaratif de décès prononcé par un tribunal de grande instance français. Mais la mention MPLF ne leur avait pas été accordée, parce que ni les familles, ni le commandement n'en avaient fait la demande. Cet oubli est aujourd'hui réparé et ces soldats français reçoivent ainsi la reconnaissance due à leur sacrifice au service de la France. SOLDIS remercie le département Reconnaissance et Réparation de l'ONACVG de Caen.



Le droit à sépulture

*« Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie
Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie.
Entre les plus beaux noms leur nom est le plus beau.
Toute gloire près d'eux passe et tombe éphémère ;
Et, comme ferait une mère,
La voix d'un peuple entier les berce en leur tombeau ! »*

C'est ainsi qu'en 1870, Victor Hugo proclama ce droit, dans son Hymne aux morts pour la France. En 1915, la République l'inscrivit dans la loi en prenant à sa charge la sépulture de ceux qui donnaient leur vie pour leur pays.

Un droit imprescriptible

Cette volonté s'accompagna de la création de nécropoles nationales où étaient regroupés ces morts, afin que la Nation toute entière puisse venir s'y recueillir et les honorer, y compris, lorsqu'il était impossible de les identifier, dans de gigantesques ossuaires, comme à Douaumont.

Enterrer ses morts est en effet, depuis la nuit des temps, un principe de vie, un besoin anthropologique dirait-on aujourd'hui, qui nous définit comme humains. Parce que nous sommes humains, nous devons honorer nos morts.

Car le deuil n'est pas une « interaction sociale » comme une autre.

La crise sanitaire que notre pays vient de traverser, qui a parfois empêché l'organisation de funérailles, a particulièrement souligné ce besoin d'un culte des morts.

Les militaires portés disparus en Algérie, dont le corps n'a jamais été retrouvé ; dont on ne sait ni où ni comment la dépouille a été inhumée ; dont on ne peut matérialiser l'absence par un tombeau, ont droit, eux aussi et leurs familles avec eux, à ce que le pays qui les a envoyés en mission loin de chez eux leur rende cet ultime hommage.

On peut regretter que, à l'instar de certains pays comme l'Allemagne, l'Angleterre ou les Etats-Unis qui possèdent des organismes officiels spécifiques pour la recherche des corps de leurs soldats, la France ne se soit pas dotée d'une structure permettant de répondre aux interrogations des familles en effectuant des recherches sur le terrain, en liaison avec les gouvernements des pays concernés.

Graver leur souvenir dans le sol de leur pays

Avec des moyens modestes et malgré le temps qui a passé, SOLDIS a tenté de répondre à ce besoin en dressant la liste des disparus. Mais il faut maintenant aller plus loin. En attendant qu'un jour peut-être, on puisse entreprendre des recherches sur le terrain pour retrouver le corps de ces malheureux, il faut préparer le tombeau dans lequel ils pourront reposer.

Il faut aussi, pour les générations à venir, graver leur souvenir dans le sol de leur pays, à travers un monument qui leur soit spécifique.

AUX ETATS-UNIS

Aux Etats-Unis, la **Defense POW/MIA Accounting Agency** (DPAA) est une agence du Département de la Défense, fondée le 15 janvier 2015, et basée à Hawaï, pour remplacer le Joint POW/MIA Accounting Command (JPAC).

Disposant d'un budget annuel de plus de 100 millions de dollars et d'environ 500 employés, le JPAC a réussi à retrouver et à identifier les restes de 700 militaires américains entre 2003 et janvier 2015.

A cette date, le ministère de la Défense des U.S.A. estimait à environ 83 000 le nombre d'Américains disparus au combat ou prisonniers dont le corps n'a pas été rendu. 73 515 durant la Seconde guerre mondiale, 7 857 durant la guerre de Corée, 1 636 durant la guerre du Vietnam, 126 durant des opérations durant la guerre froide, 6 durant les guerres du Golfe et d'autres conflits. 75 % de ces 83 000 sont localisés en Asie-Pacifique et 41 000 présumés disparus en mer.

27 000 corps pourraient être retrouvés, identifiés et inhumés selon le ministère. D'où un effort durable, incluant des moyens militaires, pour récupérer les restes humains et les rapatrier.

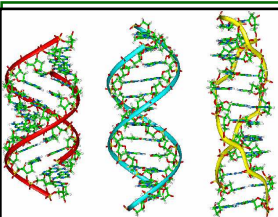
(d'après un article de *Philippe CHAPLEAU*, paru dans OUEST-France)

Une démarche inutile ?

D'aucuns avancent que c'est inutile, puisque, ici ou là, on trouve parfois leur nom sur les monuments aux morts de leurs villages. Mais, pour ceux-là, en les mêlant aux autres morts, c'est ne pas tenir compte de la façon dont ils sont morts, dans des circonstances souvent horribles qui n'ont rien à voir avec une mort au combat, dans l'action.

C'est aussi et surtout, ne pas tenir compte de tous ceux, français de souche nord-africaine ou « pied-noirs » qui n'ont plus de village natal et pour lesquels il n'existe plus de lieu de mémoire.

C'est pourquoi il est indispensable que le peuple de France se souvienne de ses soldats disparus et leur élève un monument qui permettra « *qu'à leur cercueil la foule vienne et prie* ».



APPEL AUX FAMILLES

En admettant que l'on parvienne, un jour, à découvrir des tombes contenant des restes humains, se posera alors le problème de leur identification.

Le procédé aujourd'hui le plus efficace est celui de la vérification de l'ADN.

Il faudrait donc pouvoir disposer, le moment venu, d'une banque de données ADN provenant de proches du disparu (frère ou sœur, descendants, cousins par exemple).

Le recueil de ces données est aujourd'hui, en France, très encadré par la loi.

C'est pourquoi une réflexion est en cours pour déterminer dans quelle mesure il serait possible de procéder au recueil de l'ADN des personnes qui accepteraient ce prélèvement, puis de conserver, en toute confidentialité, les données acquises afin de pouvoir les utiliser le jour venu.

Et permettre ainsi, dans quelques cas, d'identifier avec certitude le corps retrouvé.

C'est dans ce but que nous souhaitons entrer en contact avec des proches de disparus. Merci à ceux qui en connaissent de leur faire passer ce message en leur faisant connaître notre action.

Que les familles qui accepteraient un tel prélèvement ADN veuillent bien prendre contact avec SOLDIS, afin de nous permettre de recenser le nombre de volontaires.

EN ALLEMAGNE

En Allemagne, le **Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge**, *Service pour l'entretien des sépultures militaires allemandes*, est une association humanitaire allemande reconnue d'utilité publique, fondée le **16 décembre 1919**, veillant à l'entretien des sépultures militaires allemandes dans plus de 80 pays^[1]. Son siège se situe à **Kassel**.

L'association a 228 000 membres et s'occupe de 2 millions de tombes de guerre. Rien qu'en France, elle est chargée d'entretenir 722 cimetières. Elle finance son action principalement grâce aux cotisations de ses membres, à des donations et aux subventions des Länders ou de l'Etat.

Cette association, qui s'apparente à la fois au **Souvenir Français** et à l'**O-NACVG**, participe également à la recherche des tombes de guerre, ainsi qu'à l'information et l'encadrement des familles.

En GRANDE BRETAGNE

En Grande-Bretagne, la **Commonwealth War Graves Commission** (CWGC) est une autorité administrative indépendante, responsable du dénombrement, de l'identification et de l'entretien des tombes des soldats des forces militaires des États du Commonwealth tombés lors des deux guerres mondiales et responsable de la construction de mémoriaux pour les soldats non identifiés. La CWGC porte ce nom depuis 1960, auparavant, elle se dénommait la Imperial War Graves Commission qui avait été fondée en 1917 à la suite de la Graves Registration Commission.

Basée à **Maidenhead**, la commission entretient le souvenir de 1,7 million d'hommes et de femmes ayant été au service du Commonwealth dans 150 pays du monde. Elle a construit et entretient 2 500 cimetières et s'occupe également de tombes de soldats du Commonwealth dans d'autres cimetières.

L'œuvre de la CWGC est principalement financée par les subventions des gouvernements des six États membres. En 2004-2005, ces subventions s'élevèrent à 38,9 millions de livres.

Pour une réciprocité algérienne...

A l'occasion de la publication au Journal Officiel de la République Française, dans son édition n° 090 du 12 avril 2020, d'un arrêté du Premier ministre portant ouverture d'archives publiques détenues par les Archives nationales et relatives aux disparus de la guerre d'Algérie et suite à de nombreuses questions de plusieurs de ses membres qui se réjouissaient de cette ouverture, SOLDIS a diffusé un communiqué destiné à lever toute ambiguïté à propos de ces archives. En voici les principaux extraits:

« L'arrêté prévoit la libre communication, avant l'expiration des délais prévus à l'article L. 213-2 du code du patrimoine, de dossiers relatifs aux disparus de la guerre d'Algérie. Il fait suite à la volonté exprimée par le président de la République, lors d'une déclaration au sujet de « l'affaire AUDIN », en septembre 2018, « d'encourager le travail historique sur tous les disparus de la guerre d'Algérie, français et algériens, civils et militaires. »

SOLDIS observe que cet arrêté ne concerne que certains dossiers du fonds relatif à la commission créée en mai 1957 par le président du Conseil Guy Mollet, pour enquêter sur la réalité de la répression militaire et sur l'existence de tortures et de disparitions durant la bataille d'Alger (janvier-septembre 1957).

Les disparus dont il s'agit ici sont donc des partisans du F.L.N., en lutte pour l'indépendance de l'Algérie.

SOLDIS espère que cet exemple donné par la France à l'égard de ceux qui luttèrent contre elle, incitera, par la voie diplomatique, l'Algérie à ouvrir également ses archives afin de permettre la recherche des informations concernant les disparus militaires et civils français qui servaient la France et qui méritent, eux aussi, que la vérité soit établie sur leur sort. »

De même, le 3 juillet 2020, à la veille de l'anniversaire de l'indépendance algérienne, la France a restitué à l'Algérie 24 crânes de guerriers indigènes tués durant la conquête de l'Algérie et conservés depuis au Musée de l'Homme, à Paris.

SOLDIS a saisi cette occasion pour adresser une lettre au Président de la République afin qu'il demande au gouvernement algérien la réciprocité de cette mesure humanitaire, en permettant la recherche d'informations sur les corps de 60 militaires français dont on a la preuve qu'ils ont été capturés vivants, mais dont on n'a plus jamais eu de nouvelles. Extraits:

« Nous nous réjouissons de cette mesure d'humanité qui va permettre de donner à ces hommes une sépulture digne. Comme l'a souligné votre homologue algérien, le président TEBBOUNE, c'est en effet un « droit naturel et humain d'être inhumé ».

Notre association SOLDIS, qui défend la mémoire des militaires français portés disparus durant la guerre d'Algérie, est bien placée pour comprendre ce sentiment, puisque, près de soixante ans après la fin de cette guerre, nous sommes toujours dans l'incertitude la plus complète sur le sort réservé à plusieurs centaines de militaires, envoyés en mission en Algérie et qui ne sont jamais revenus, ni morts, ni vivants.

Si, au terme de nos recherches, nous pouvons admettre que nombre d'entre eux ont disparu dans des circonstances qui n'ont pas permis de leur donner une sépulture décente et identifiable, nous avons cependant acquis la conviction qu'il était possible d'identifier et de localiser les dépouilles de ceux qui, après avoir été capturés vivants par leur adversaire, ont été emmenés en captivité au Maroc, en Tunisie, voire en Algérie même. La preuve de leur vie a été donnée soit par des lettres des intéressés eux-mêmes, soit par des listes de la Croix-Rouge Internationale, soit par des courriers émanant de l'Armée de Libération Nationale (ALN), adressés aux parents des captifs.

Mais ces hommes n'ont jamais été libérés et aucune nouvelle n'a pu être recueillie, ni sur leur sort, ni sur le lieu où ils auraient pu être inhumés à la suite de leur décès, quelle qu'en soit la cause.

A la suite de votre geste particulièrement généreux vis-à-vis de l'Algérie, nous estimons qu'une action pourrait être menée, à titre de réciprocité, auprès des responsables algériens, pour obtenir l'ouverture des archives algériennes relatives à ces différents cas. »

SOLDIS partage ce point de vue du président algérien...
« Il faut affronter ces événements douloureux pour repartir sur des relations profitables aux deux pays, notamment au niveau économique. La mémoire ne peut être estompée et nous ne pouvons pas en faire ce que nous voulons. »
Abdelmadjid TEBBOUNE (entretien journal L'OPINION 13.07.2020)

SOLDIS au Salon des Artistes

C'est dans le cadre prestigieux du Grand Palais que les maquettes du projet de Monument aux Militaires disparus de la guerre d'Algérie ont été présentées, le 13 février 2020, à un public choisi, invité par SOLDIS, à l'occasion du Salon des Artistes.

L'artiste à qui le projet a été commandé est le célèbre sculpteur VIRGIL, d'origine roumaine, auteur de nombreuses œuvres monumentales, membre de l'association des Peintres aux Armées, dont la présidente, Martine DELALEUF, est en même temps la présidente du Salon qui rassemblait plus de 2 000 exposants.

Au cours d'une brève allocution, le général Henry-Jean FOURNIER, président de SOLDIS, a d'une part, expliqué la démarche entreprise et d'autre part, présenté les maquettes qui revêtaient deux aspects :

Une maquette de la sculpture proprement dite, constituée par un entrelacs de bras et de mains tendus vers le ciel, dans un appel muet, des mains crispées de rage et de douleur, tendues pour implorer et semblant émerger, au milieu de ferrailles et de barbelés symbolisant la captivité, de l'un de ces cachots souterrains où beaucoup de disparus ont été enfermés.

L'artiste a ainsi répondu avec le talent qui le caractérise, à l'attente de SOLDIS, qui souhaitait tout à la fois, représenter le mystère de la disparition et exprimer la souffrance des captifs, mais aussi l'espérance que chacun portait en lui, espérance en la France et son Armée, espérance des familles ne pouvant croire que la France avait abandonné ses soldats...

L'ensemble, contenu dans une sorte de vasque inversée, s'élève à la manière d'une flamme, flamme de l'espérance, qui est aussi ici la flamme du souvenir.



Ces blocs présenteront des plaques sur lesquelles seront inscrits les noms des disparus, seule trace de leur vie. L'association SOLDIS souhaite l'implanter sur la côte méditerranéenne, dernière vision de leur pays que la plupart des disparus ont emportée avec eux. Le site est en cours de prospection.

La réunion était présidée, en l'absence de Mme la Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées, qui s'était excusée, par Mme PEAUCELLE-DELELIS, directrice de l'ONACVG. Etaient également présents M. Serge BARCELLINI, président du Souvenir Français, entouré de plusieurs membres de son conseil d'administration, qui apporte son aide technique à la réalisation du projet et notamment à la collecte de la souscription lancée par SOLDIS, le général d'armée (2S) DARY, président de la Saint-Cyrienne, le général Thierry COLLOGNAT du cabinet du CEMAT, le colonel VIDAL, délégué au patrimoine de la Gendarmerie, M. Bernard PAQUELIER, représentant le Service Historique de la Défense, M. Paul LUNG, représentant le Secours de France, le général d'armée (2S) Louis ZELLER, ancien inspecteur général des armées, le général (2S) Bernard MASSON, ancien délégué au patrimoine de l'armée de terre, ainsi que plusieurs membres et sympathisants de SOLDIS.

A l'issue de la présentation, un cocktail a permis aux invités d'échanger leurs impressions et de faire part de leurs remarques ou suggestions, tout en recueillant les informations nécessaires au lancement de la souscription, dont ils sont désormais les ambassadeurs pour trouver les donateurs et les mécènes indispensables au succès du projet.



L'artiste, VIRGIL, entouré par M. Serge BARCELLINI Président du Souvenir Français et par le général H-J. FOURNIER

Allocution du président de SOLDIS

Madame la Directrice de l'ONACVG, mesdames, messieurs,

Permettez-moi tout d'abord d'excuser Mme la Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées, qui n'a pu se joindre à nous ce soir,

Je tiens ensuite à vous remercier d'avoir répondu à notre invitation qui va vous permettre de découvrir la maquette d'un projet qui nous tient très à cœur.

Si vous êtes là ce soir, c'est parce que vous connaissez déjà notre Association SOLDIS ALGERIE et la mission qu'elle s'est fixée, de retrouver les noms des militaires français qui ont été portés disparus durant la guerre d'Algérie. On ne sait pas exactement ce qu'ils sont devenus. Leurs corps n'ont jamais été rendus à leurs familles.

C'est pourquoi, outre notre démarche de recherches historiques pour établir leur liste nominative, nous avons également le projet de leur élever un monument spécifique, qui permettra :

- de rappeler à tous leur sort tragique,
- de donner à leurs familles et à leurs compagnons d'arme un lieu de recueillement
- de donner à chacun un tombeau virtuel

Certains penseront peut-être qu'il n'est pas utile de faire encore un nouveau monument : les disparus sont déjà comptés parmi les morts figurant sur les monuments existants. C'est vrai, mais c'est inexact : tous les disparus ne sont pas inscrits. Et quand ils le sont, leurs noms sont indistinctement mêlés à ceux qui sont revenus et reposent dans les cimetières familiaux. Ce n'est pas leur cas : les disparus n'ont jamais reçu de tombeau.

D'autres penseront qu'il s'agit d'une tâche irréalisable compte tenu des autres priorités du moment et que, plus de 50 ans après, cela ne rime pas à grand-chose. Ceux-là n'ont jamais rencontrés les veuves, les enfants ou les amis des disparus, qui, 50 ans après, se demandent toujours ce qu'ils sont advenus, d'autant plus qu'ils n'ont guère bénéficié de soutien ni même de compréhension lors des faits qui les ont marqués à vie.

Quelques-uns estimeront peut-être aussi que c'est une tâche inutile, puisque tous ces hommes sont morts depuis longtemps et qu'il n'y a plus rien à faire pour eux. C'est ce que pensaient, il y a 60 ans, ceux qui les ont abandonnés à leur sort.

D'autres enfin avanceront les difficultés financières d'un tel projet.

Je suis persuadé que ce n'est pas le principal problème car, dès lors que le projet sera connu, tous auront à cœur d'y participer, selon leurs moyens et comme j'aime à dire que les petits ruisseaux font les grandes rivières, je suis convaincu qu'un grand mouvement va se lever parmi les Anciens Combattants d'Algérie, mais aussi parmi tous ceux qui ne peuvent rester indifférents à cette plaie mal cicatrisée de la guère d'Algérie.

C'est d'ailleurs pour cela que vous êtes ici ce soir : nous avons besoin de vous pour relayer notre message et faire connaître notre souscription, que nous avons confiée au SOUVENIR FRANÇAIS, dont je tiens à remercier le Président, Serge BARCELLINI, qui est parmi nous.

Il reste néanmoins un écueil : comment un monument peut-il représenter la DISPARITION ?

D'autant plus que le récent monument des OPEX nous a privé de l'image très forte qu'il représente, car l'absence de cercueil est précisément la caractéristique des Disparus.

Nous nous sommes donc tournés vers un artiste réputé pour son sens de l'expression et la puissance qui émane de ses œuvres : VIRGIL, que je tiens tout d'abord à remercier d'avoir saisi l'opportunité de ce Salon des Artistes, pour présenter et faire connaître notre projet.

Cette présentation pourra paraître un peu prématurée par rapport à notre calendrier de travail, mais il faut savoir que ce Salon va fermer ses portes durant quelques années et que nous n'aurions pas eu d'autre opportunité du même genre avant longtemps.

Ensuite, je tiens à remercier VIRGIL pour sa sensibilité artistique qui lui a permis de comprendre et d'exprimer ce que nous ressentions et ce dont nous souhaitions témoigner.

Nous lui avons en effet fixé comme thème général de représenter la SOUFFRANCE de ces militaires disparus et celle de leurs proches.

Mais nous lui avons aussi demandé de représenter en même temps l'ESPERANCE de ces captifs, qui, jusqu'au bout, ont vraisemblablement penser que l'on viendrait à leur secours.

Cette ESPERANCE, c'est aussi celle de leurs proches qui, depuis leur disparition, ont nourri l'espoir de les voir réapparaître un jour.

SOUFFRANCE et ESPERANCE, voici ce que symbolise le monument dont nous vous présentons ce soir la maquette.

Ce monument s'inscrira dans un projet d'ensemble qui comportera notamment des plaques, où seront gravés les noms des centaines de militaires portés disparus durant la guerre d'Algérie.

Nous aimerions que ce monument soit installé sur la côte méditerranéenne, en un lieu rappelant le départ de France de ces soldats dont les yeux se sont fermés sur cette dernière image. Nous en sommes au stade de la prospection et toutes les propositions seront les bienvenues.

Avec votre aide et grâce à la bonne volonté de tous ceux que ce drame, même vieux de soixante ans, ne peut laisser indifférents, nous avons la certitude que tout cela est possible et nous espérons que nous pourrons donc inaugurer ce monument en 2022, pour le soixantième anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie.

Il n'est que temps de refermer cette plaie encore vive.

Je vous remercie d'avance de l'aide que vous allez, j'en suis certain, nous apporter pour **faire connaître et réaliser cette ambition qui n'est rien d'autre qu'un geste de réparation morale** à l'égard de ces soldats Français qui ont été abandonnés.

Nous, les membres de SOLDIS, nous pensons avoir fait notre part du travail nécessaire pour retrouver ces disparus. Nous comptons maintenant sur vous pour redonner à ces disparus leur place dans la mémoire nationale et nous aider à leur rendre l'hommage qui leur est dû.

Aidez-nous à réaliser

le Monument des Disparus de la Guerre d'Algérie !

Parlez-en autour de vous, à vos amis, à vos élus, députés, sénateurs,

Parlez-en dans vos réunions d'anciens combattants et procédez à des quêtes en faveur de ce projet. Si chaque A.C. d'Algérie donnait 1 euro, le monument serait rapidement financé...

**Répondez au cri des disparus,
qui tendent désespérément les mains vers vous !**

Souscription pour le monument des disparus

BON DE SOUSCRIPTION

(à adresser à SOUVENIR FRANÇAIS 20 rue Eugène Flachat 75 017 PARIS)

NOM.....Prénom.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Tél.....Mail.....

Je déclare :

- ☐ souscrire au projet de monument à la mémoire des militaires portés disparus en Algérie
- ☐ joindre un chèque d'un montant deeuros à l'ordre de **SOUVENIR FRANÇAIS – Monument SOLDIS**
- ☐ avoir noté que, dans le cas où le projet ne pourrait pas être réalisé, mon don sera conservé par le SOUVENIR FRANÇAIS pour l'entretien des tombes de militaires français inhumés en Algérie.
- ☐ demander à recevoir un reçu fiscal

à, le.....

(signature)

MERCI

à ceux qui nous encouragent

« Natif d'Alger, je fais ce modeste don (je suis un petit retraité) »

Jean-Paul B.....(33340)

Abonnée au journal « Echos d'Alger » de Nîmes, je viens de voir votre annonce pour la construction d'un monument à la mémoire des militaires disparus en Algérie. Je vous adresse ma participation à ce souvenir douloureux.

Colette C..... (92800)

Je souhaite participer à l'action menée par SOLDIS, en souvenir de mon ami Pierre BOUTOUILLER, porté disparu le 2 octobre 1956. C'est un souvenir douloureux pour moi comme pour sa famille de ne pouvoir se recueillir sur sa tombe.

Alphonse J.....(ancien du 1^{er} R.I.M.)



SOLDIS a perdu un ami

Nous l'avions annoncé en « dernière minute » dans le Bulletin n° 9 du mois de janvier 2020, l'Association SOLDIS ALGERIE a eu la douleur de perdre son vice-président, **M. Jean-Claude LACOMBE**, décédé le 09 janvier 2020, à l'âge de 84 ans.

Ses obsèques ont eu lieu le 14 janvier, à MONTIGNAC (24) où il résidait, en présence d'une importante assistance, parmi laquelle de nombreux anciens combattants d'Algérie, venus rendre hommage à un animateur apprécié de l'Amicale locale des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre – Combattant d'Algérie-Tunisie-Maroc, (ACPG-CATM) dont il était président.

Jean-Claude LACOMBE avait accompli 5 années de services militaires en qualité de Sergent-chef au 152° R.I., à la frontière algéro-tunisienne, de 1955 à 1960.

Puis il avait quitté l'uniforme sans quitter l'Algérie, où il avait rencontrée son épouse, originaire de SEDRATA. Employé à la mairie de cette bourgade, il avait été rapatrié avec sa famille en 1962.

Replié en Dordogne, il poursuit sa carrière à la Mairie de MONTIGNAC, en qualité de secrétaire général, jusqu'à sa retraite. Il avait également présidé le syndicat mixte intercommunal d'aménagement de la vallée de la Vézère, en assurant la maîtrise d'ouvrage de très nombreux travaux qui ont contribué à la mise en valeur de ce site touristique exceptionnel qui est aujourd'hui l'écrin de la Grotte de LASCAUX.

Jean-Claude LACOMBE a également été un ardent militant du monde combattant, animant avec ardeur et convivialité la section ACPG-CATM de MONTIGNAC et exerçant les fonctions de vice-président départemental. C'est dans ce cadre qu'il a notamment participé de manière active au recensement des Périgourdiens morts pour la France en Algérie et qu'il avait organisé la souscription ayant permis l'érection du monument départemental, à COURSAC.

Avec ses camarades des CATM de Dordogne, il est à l'origine, par leurs encouragements et leur soutien, de la création de SOLDIS ALGERIE, dont il fut, pendant près de six années, un conseiller avisé pour son président, tout en mobilisant son réseau d'amis autour de ce nouvel objectif. Il avait notamment intercédé auprès du président fédéral des CATM, M. GOUJAT, pour qu'il soutienne et conseille notre association.

Blessé en Algérie, il était titulaire de la Croix de la Valeur Militaire, de la Médaille militaire et avait été fait chevalier de l'Ordre national du Mérite, le 28 août 2016, par le général FOURNIER.

Tout au long de sa vie, tant sur le plan militaire que professionnel ou associatif, Jean-Claude LACOMBE a ainsi fait preuve des plus hautes qualités de soldat, de citoyen et de serviteur de l'Etat et du public, en privilégiant toujours l'intérêt général.

A son épouse Andrée, à ses enfants et petits-enfants, à ses nombreux amis, l'association SOLDIS et son président, qui a personnellement perdu un véritable ami, présentent leurs condoléances attristées.

TEMOIGNAGE

« Jean-Claude LACOMBE était un grand défenseur de la Mémoire. Dès le mois de mars 2012, il m'avait contacté, après avoir pris connaissance de mon avis de recherche concernant la disparition de mon frère, le lieutenant François LE MERRE. Je n'oublie pas son combat pour les DISPARUS. Sa lettre du 16 mars 2012, adressée au ministre de la défense, accompagnée de 1171 signatures en est l'illustration. Nous étions en contact suivis et je retiens sa disponibilité et sa gentillesse.

Je souhaite courage et persévérance à ses collaborateurs de SOLDIS. »

A Rodilhan, le 12 mai 2020

Jean LE MERRE

Association SOLDIS ALGERIE

Association Nationale pour la Mémoire des militaires français portés disparus en Algérie

C'est en 2012, à l'occasion de la rédaction d'un bulletin hors-série de l'ASAF consacré à la guerre d'Algérie, que le dossier des militaires portés disparus au cours de cette guerre est apparu, au moment de l'examen du bilan des pertes subies par l'armée française.

Ce bilan, établi officiellement en 1986, mentionnait en effet un chiffre curieusement « rond » de 1000 disparus.

Souhaitant en savoir plus et notamment comprendre dans quelles conditions des militaires français avaient pu être portés disparus au cours d'opérations de maintien de l'ordre dans des départements français, le rédacteur, le général Henry-Jean FOURNIER constata alors qu'aucun organisme officiel n'était en mesure ni de fournir la liste nominative de ces disparus ni, a fortiori, d'expliquer les circonstances de leur disparition.

En outre, au cours de ses recherches, le général FOURNIER fut amené à constater qu'il existait des familles qui, cinquante ans après la fin de la guerre, espérait toujours comprendre et savoir ce qui était arrivé. Il en était de même pour un certain nombre de compagnons d'arme, restés dans une ignorance totale quant au sort de leurs camarades.

Il découvrit également un ouvrage, écrit par un ancien d'Algérie, Jean-Yves JAFFRES, qui s'était livré, de sa propre initiative, à une grande enquête nationale, auprès des amicales d'anciens combattants. Cet ouvrage recensait un certain nombre de disparus, en précisant dates et circonstances sommaires. Mais ce document, réalisé avec des moyens réduits et à partir de sources incertaines, n'offrait aucune garantie de validité.

Dès lors, encouragé par les principales associations d'anciens combattants (FNCPG-CATM, FNAM et UNC), ainsi que par le Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants, le général FOURNIER décida de réaliser une enquête scientifique et historique, à partir des archives officielles existantes, notamment au Service Historique de la Défense.

Pour s'en donner les moyens, il créa, le 1^{er} novembre 2014, avec quelques amis, une Association nationale pour la mémoire des militaires français portés disparus en Algérie, qui prit le nom de SOLDIS ALGERIE.

Après avoir rassemblé et croisé toutes les listes existantes ici ou là, de militaires disparus, une première liste générale fut établie. Simultanément, une fouille très complète des archives du SHD fut entreprise, afin de relever les cas de disparition signalés dans les comptes rendus, les JMO et certains états de pertes. La même démarche fut entreprise auprès des archives des Affaires Algériennes détenues par le ministère des Affaires Etrangères (La Courneuve) ou des Archives nationales de l'Outre-mer à Aix-en-Provence.

Peu à peu, la liste générale fut ainsi complétée par l'enregistrement systématique de toutes les données recueillies et permit de recenser environ 1700 cas de disparition.

A l'issue de cette première phase, qui dura à peu près deux années, les chercheurs de SOLDIS se rendirent au Centre des Archives du Personnel Militaire, à PAU, où sont détenus la plupart des dossiers individuels des militaires français. Cette démarche permit de vérifier, un par un, chaque cas et d'établir une fiche individuelle rassemblant toutes les données connues, en matière d'état-civil, d'état de services militaires et précisant, chaque fois que cela était possible, les circonstances de la disparition et les suites données à celle-ci.

Parvenant bientôt au terme de sa quête, l'association SOLDIS, qui regroupe plus de 300 membres individuels et une quarantaine d'associations diverses, vise maintenant son second objectif, qui est la publication d'un LIVRE D'OR présentant tous les militaires disparus, afin que leur mémoire ne s'efface plus.

Et pour que les familles et les compagnons d'arme puissent se recueillir sur un tombeau qu'ils n'ont jamais eu, SOLDIS projette d'élever, avec l'aide technique du SOUVENIR FRANÇAIS, un monument à leur mémoire, grâce à une souscription nationale.

Par la suite, SOLDIS espère que sa liste permettra, lorsque le moment sera venu, d'effectuer des recherches en liaison avec les autorités algériennes, afin de mieux identifier les circonstances des décès et de retrouver éventuellement des corps.

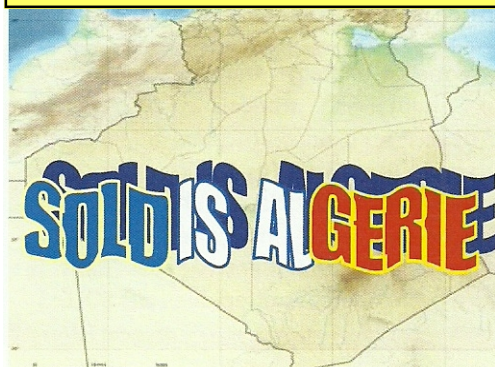
COTISATION

ANNUELLE

Individuel : 10 euros

Association locale: 30 euros

Association nationale : 100 euros



Association SOLDIS ALGERIE

**Association Nationale pour la Mémoire
des militaires français portés disparus en Algérie**

15 rue Thiers 24 000 PERIGUEUX

Tél. 05.53.53.12.42

Courriel: soldis.algerie@orange.fr

SIRET 809 582 646 00018



©droits réservés. Reproduction interdite

SOUFFRANCE ET ESPERANCE

(maquette réalisée par le sculpteur VIRGIL et présentée au Salon des Artistes à Paris, en février 2020)

Des bras tendus vers le ciel, dans un appel muet,
Des mains crispées de rage ou de douleur, tendues pour implorer, qui semblent émerger de l'un de ces cachots souterrains où
beaucoup ont été enfermés, jaillissant parmi un entrelacs de ferrailles et de barbelés symbolisant la captivité.
Des gestes de SOUFFRANCE qui symbolisent aussi l'ESPERANCE que chacun portait en lui, espérance dans la France et son Armée...
espérance des familles ne pouvant croire que la France avait abandonné ses soldats.
Ces bras et ces mains s'élèvent à la manière d'une FLAMME, qui est ici la flamme du SOUVENIR.